

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'ai découvert l'existence de cette enquête publique lors des voeux de M. le Maire le 8 janvier dernier.

La secrétaire de mairie m'a informé qu'une affiche est déjà posée sur le panneau administratif face à la mairie.

Après avoir parcouru la D46, qui est la voie publique la plus fréquentée dans le village, je n'ai vu aucune affiche (je pense que la même problématique d'affichage existe aussi sur la D91 côté la Brosse).

L'affichage devant la mairie ne me paraît pas suffisant, car les habitants du village ne vont pas à la mairie tous les jours. La mairie ne se trouve pas sur une voie publique largement fréquentée par les habitants. Pour y aller, l'accès le plus sécurisé pour les automobilistes est de garer leurs voitures sur le parking de l'église ou devant la bibliothèque et puis aller à pieds vers la mairie à presque 200 m. L'accès à la mairie en venant de Milon la Chapelle est dangereux, car on ne voit pas les voitures qui arrivent en face.

En tant qu'habitant du village et concerné par les modifications du PLU de Saint Lambert, le moyen de communication le plus aisé et le plus efficace est l'affiche jaune visible des voies publiques. Je ne sous-estime pas les autres moyens de communications (parutions dans les journaux, consultation du site web de la commune ou aller physiquement à la mairie). Mais il faut avoir une bonne raison pour les exploiter.

Je suggère très fortement, de mettre des affiches sur la D46 sur les poteaux des entrées du village. Les poteaux ne manquent pas sur la D46.

Je pense que cette action doit renforcer significativement la communication sur cette enquête et sera en meilleure adéquation avec l'article R123-11 du code de l'environnement *"Ces affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques..."*

Cordialement,

Joseph ABIAD

Je souhaite signaler cette absence d'affichage

